

TRAVAILLER AVEC LES RÉFUGIÉS PRATIQUANT LE COMMERCE DU SEXE

DANS LE CADRE D'UNE APPROCHE QUI SE FONDE SUR LE TRAVAIL AVEC DES RÉFUGIÉS PRATIQUANT LE COMMERCE DU SEXE, LES PRATICIENS DOIVENT:

1. CONNAÎTRE LES NORMES INTERNATIONALES

Consulter les ressources non humanitaires existantes qui affirment le droit des individus pratiquant le commerce du sexe et expliquer les bonnes pratiques appliquées dans le travail avec eux.

Exemple: WHO et al., Sex Worker Implementation Tool (2015)

2. SOLLICITER LA CONTRIBUTION DES REFUGIES PRATIQUANT LE TRAVAIL DU SEXE

Faciliter une importante contribution de leur part dans la conception et la mise en œuvre de protocoles, les orientations vers les services et les programmes conçus pour répondre à leurs besoins en matière de protection et de santé.

3. PLACER LA PERSONNE AU CENTRE DES DÉCISIONS

Faire en sorte que les préoccupations, besoins et préférences exprimées par les personnes elles-mêmes constituent les facteurs de gestion des cas individuels ou de conseil.

4. RESPECTER LE CHOIX DES PERSONNES

Donner aux individus toutes les informations pertinentes sur la **gamme d'options** de services, d'orientation et de soutien par les pairs afin qu'ils puissent choisir ce qui leur convient le mieux

5. RENFORCER LES COMPÉTENCES ET CAPACITÉS DU PERSONNEL

Former le personnel pour qu'il puisse parler du travail du sexe de manière non-discriminatoire et non-stigmatisante. Former le personnel en matière de protocoles fondés sur les droits d'élaboration de programmes à l'intention des réfugiés.

6. SE RAPPROCHER DES ORG. DIRIGÉES PAR LES TRAVAILLEURS DU SEXE

Cartographier les organisations locales et régionales dirigées par des professionnels du sexe. Elles pourraient disposer d'informations nécessaires à la santé et la sécurité des réfugiés : prestataires de services courtois, formation des pairs, centres d'accueil etc.

7. SE RAPPROCHER DES PRESTATAIRES DE SERVICES BASÉS SUR LES DROITS

Se rapprocher des organisations qui travaillent avec des professionnels du sexe de la communauté d'accueil. S'informer sur les conditions d'inclusion des réfugiés dans les programmes existants. (Exemples: Bureau régional, Bureau ONUSIDA)

8. CONNAÎTRE LES LOIS LOCALES RELATIVES AU TRAVAIL DU SEXE

Se familiariser avec les lois du pays d'accueil sur la prostitution et leur application. Élaborer des protocoles adaptés pour aider les réfugiés qui sont arrêtés ou détenus pour commerce du sexe.

9. DÉVELOPPER DES MÉCANISMES ADAPTÉS D'ORIENTATION VERS LES SERVICES

Créer des mécanismes d'orientation vers les services et élaborer des brochures d'information sur la connaissance de ses droits à l'intention des réfugiés pratiquant le commerce du sexe. Ils devraient être élaborés à partir des informations obtenues auprès des réfugiés et des experts locaux.

10. INTÉGRER LES BESOINS EN SERVICE DANS TOUS LES PROGRAMMES

Intégrer les droits et les besoins en services des réfugiés professionnels du sexe dans tous les programmes d'intervention humanitaire dont les programmes de santé, juridique, de subsistance, VBG et SSR.

11. MENER DES CAMPAGNES CIBLÉES DE SENSIBILISATION

La sensibilisation ciblée est essentielle pour atteindre ces réfugiés et faciliter leur accès aux services et à l'assistance. Lorsque c'est possible, la campagne de **sensibilisation menée par les pairs** est la meilleure pratique.

12. S'ASSURER QUE LES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT SONT INCLUSIVES

Inclure les réfugiés professionnels du sexe dans les évaluations des besoins, les budgets et les plans stratégiques. Allouer des ressources humaines et financières adéquates pour des programmes adaptés et le renforcement des capacités du personnel.

13. FACILITER L'APPUI PAR LES PAIRS

Apporter un appui concret aux efforts de la **communauté** pour la protection et l'appui par les pairs.

14. RÉUNIR DES INFORMATIONS SUR LEURS EXPÉRIENCES

Collecter des informations sur les risques et les besoins en services des réfugiés pratiquant le commerce du sexe et les utiliser pour l'élaboration d'intervention complètes adaptées.

LA PRÉSENTE NOTE D'ORIENTATION A ÉTÉ ÉLABORÉE PAR WOMEN'S REFUGEE COMMISSION ET THE ORGANIZATION FOR GENDER EMPOWERMENT AND RIGHTS ADVOCACY.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT TIRÉES D'UNE NOTE D'ORIENTATION COMPLÈTE ET ONT POUR OBJET DE DONNER UN APERÇU SUR LE THÈME. POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ VISITER LE LIEN: [HTTP://WRC.MS/SEX-WORK](http://wrc.ms/sex-work)